



CONTEXTE DE REPRISE D'ACTIVITÉS

Conformément au protocole sanitaire relatif à la reprise d'activités sportives, conformément au protocole national de la Fédération Française de Gymnastique, les membres du bureau de l'association Carpentras Gymnastique, informent leurs adhérents des modalités d'organisation retenues pour la pratique de la gymnastique au sein du gymnase Jean Henry Fabre à Carpentras à partir du 22/06/2020.

Le protocole déterminé ci après respecte les principes de base qui demeurent, à savoir :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières,
- La limitation du brassage des publics,
- Le port du masque pour les entraîneurs et pour tout parent accompagnant l'enfant
- Le nettoyage et désinfection des locaux et des matériels,
- L'information, communication, formation des publics, pratiquants, encadrants.

Une déclaration de choix éclairé du gymnaste ou de ses représentants légaux (pour les mineurs) de vouloir reprendre les entraînements en connaissance du risque faible, mais non nul, sera obligatoirement demandée avant la reprise.

En cas de symptôme lié au Covid-19 ou en cas de contact proche avec un malade du Covid-19, le gymnaste s'engagera à informer le plus précocement possible notre association. Il devra se faire connaître auprès de son médecin traitant et ne pourra se présenter à l'entraînement qu'après avis médical ou test COVID négatif.

La composition des groupes sera clairement définie, un registre de présence sera renseigné par l'entraîneur. **Les horaires et les lieux de rendez-vous seront annoncés.**

Consignes propres au Club Carpentras Gymnastique :

- 1. Respecter le sens de circulation mis en place par le club Carpentras Gym :**
Il sera demandé de respecter le sens de circulation matérialisé : l'entrée se fera par le grand portail côté accès pompiers et la sortie par l'accès direct du gymnase petit portail vert.
- 2. Respecter les horaires d'entraînement :**
*15 minutes de battement auront lieu entre chaque groupe. Il est demandé d'arriver à l'heure de son entraînement. Il sera impossible d'entrer dans l'enceinte du gymnase sans y avoir été invité.
Le gymnaste entrera seul sans accompagnateur et se placera sur le marquage au sol.*

3. Respecter les règles de distanciation sociale entre gymnastes et entraîneurs en particulier autour des zones de rencontre (ex. agrès, bac à magnésie...)

Les séances seront organisées par groupe de 10 personnes (entraîneur(s) compris) pour respecter les mesures de distanciation recommandées dans le cadre d'une activité sportive.

Plusieurs groupes de 10 personnes pourront accéder au gymnase dans le respect des règles de distanciation entre les groupes et à l'intérieur du groupe.

Un espace individuel d'au moins 4 m2 par personne est recommandé, en statique et de 2 mètres de distance minimale entre chaque pratiquant en dynamique. Ces espaces seront déterminés pas des marquages au sol que chaque gymnaste s'engage à respecter

4. Chaque gymnaste désinfectera ses mains à l'entrée dans le gymnase.

Le lavage des mains sera renouvelé régulièrement en cours d'entraînement. Sa fréquence sera en fonction de l'organisation de la séance (passage d'un seul ou de plusieurs gymnastes par agrès) et de la capacité des gymnastes à ne pas porter les mains au visage jugée par l'entraîneur.

5. Désinfecter ses mains et ses pieds avec du gel hydro alcoolique avant tout passage sur un agrès :

Avant chaque passage sur agrès, le gymnaste désinfectera ses mains et ses pieds. Par mesure de sécurité, le passage en barres asymétriques ne sera pas envisagé dans des conditions d'utilisation normales.

6. Conditions de pratique de la gymnastique :

- *S'attacher les cheveux*
- *Il sera exigé une tenue par entraînement, les gymnastes se présenteront directement en tenue sur le site.*
- *Il est demandé que chaque gymnaste arrive avec une serviette et une bouteille d'eau marquée à son nom. Du gel hydro alcoolique sera fourni en quantité suffisante dans l'enceinte du gymnase cependant le gel personnel est autorisé.*
- *Les affaires personnelles sur le site (vêtements, serviette, petit matériel, gourde) devront trouver un (ou des) espace(s) dédié(s) par gymnaste. Le prêt des affaires personnelles est prohibé, le matériel est identifié individuellement.*
- *Toutes les affaires oubliées en fin de séance (chaussettes, bouteille d'eau...) seront jetées dans une poubelle fermée.*
- *Attention, aucun accès à un vestiaire collectif ne sera autorisé.*
- *Afin de respecter l'absence de contact, les parades seront proscrites à l'exclusion des interventions de sécurité.*
- *Il n'y aura pas de circulation libre dans l'enceinte du gymnase.*

7. Nettoyage du matériel :

- *A la fin de chaque entraînement, si du matériel individuel a été utilisé (élastiques, petit matériel de musculation...), il sera désinfecté.*
- *L'accès au praticable se fera par un chemin défini par une bâche plastique. Le gymnaste se positionnera alors sur sa serviette obligatoire pour la pratique du renforcement musculaire.*
- *Un nettoyage quotidien du gymnase aura lieu.*

8. Evolution du protocole :

Le présent protocole est valable du 22/06/2020 jusqu'à nouvel ordre. Le club Carpentras Gym pourra le modifier en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires.